

INFOTEL

Société anonyme

Le Valmy

4/16, avenue Léon Gaumont

75020 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars ACA

29, boulevard Malesherbes
75008 Paris

S.A.S au capital de 108 004 €

319 242 467 RCS Paris B

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Paris

Constantin Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 831 300 €

642 010 045 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INFOTEL

Société anonyme

Le Valmy

4/16, avenue Léon Gaumont

75020 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société INFOTEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait

Risque identifié

Comme exposé dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.6 de l'annexe consolidée, le groupe exerce son activité « Services » au travers notamment de contrats au forfait, qui se caractérisent par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai (centres de services notamment).

Pour les contrats au forfait réalisés sur plusieurs années, notamment les centres de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la mesure de l'avancement sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part significative du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des contrats. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les Responsables opérationnels et la Direction (dont la validation des temps passés, contrôle de la facturation sur les périodes subséquentes de la totalité des encours comptabilisés sur les prestations).

Pour un échantillon de contrats sélectionnés aléatoirement à partir de l'application de suivi opérationnel des contrats :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- Nous nous sommes entretenus avec les Responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ;
- Nous avons corroboré les éléments clés utilisés avec les données contractuelles et obtenu, le cas échéant, les confirmations d'avancement du contrat validées par les clients.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL par l'Assemblée générale du 26 mai 2010 pour Constantin & Associés et par celle du 7 décembre 2011 pour Mazars ACA.

Au 31 décembre 2023, Constantin Associés était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars ACA dans la 13^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars ACA

Constantin Associés

 ROMAIN MAUDRY

 Cécile Rémy

Romain Maudry

Cécile Rémy

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022 *
Écarts d'acquisition	1	13 519	12 947
Droit d'utilisation	2	29 520	31 826
Immobilisations incorporelles	2	8 047	7 479
Immobilisations corporelles	3	5 050	5 453
Autres actifs financiers	4	16 449	16 386
Titres mis en équivalence		0	0
Actifs d'impôts différés	14	2 747	2 667
ACTIFS NON COURANTS		75 331	76 760
Clients	5	71 913	74 304
Autres créances	6	10 658	11 146
Actifs d'impôts exigibles	9	1 075	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	96 906	97 804
ACTIFS COURANTS		180 552	183 254
TOTAL ACTIF		255 883	260 014

* Confer note 2.3 sur la comparabilité des comptes

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022 *
Capital	10	2 756	2 756
Réserves liées au capital		7 590	7 590
Réserves et résultat consolidé		107 537	103 515
Actions propres	10	(124)	(179)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		117 759	113 682
Intérêts minoritaires		121	2 013
CAPITAUX PROPRES		117 880	115 696
Emprunt & dettes financières diverses à long terme		332	276
Dettes locatives non courantes	13	26 681	29 105
Provisions	11	4 534	3 680
Passifs d'impôts différés	14	37	46
PASSIFS NON COURANTS		31 585	33 107
Dettes locatives courantes	12 - 13	5 258	5 045
Fournisseurs	12 - 13	29 023	33 927
Autres dettes	12 - 13	72 137	71 455
Passifs d'impôts exigibles	13	0	784
PASSIFS COURANTS		106 418	111 212
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		255 883	260 014

* Confer note 2.3 sur la comparabilité des comptes

1.2. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022 *
Chiffre d'affaires	15	307 547	300 418
Achats consommés		(224)	(280)
Charges de personnel	17	(127 377)	(113 613)
Charges externes	16	(140 103)	(143 057)
Impôts et taxes		(4 809)	(4 450)
Dotations aux amortissements		(10 170)	(9 284)
Dotations aux provisions		(34)	(0)
Autres produits et charges d'exploitation		42	52
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		24 874	29 785
Autres produits et charges opérationnels			0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		24 874	29 785
Produits financiers	18	1 800	340
Charges financières	18	(1 110)	(959)
RÉSULTAT FINANCIER	18	689	(619)
Charge d'impôt sur le résultat	19	(7 051)	(7 895)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		18 512	21 271
dont part du groupe		18 073	20 333
dont intérêts minoritaires	20	439	939

Résultat net par action - part du groupe	21	2,62	2,95
Résultat net dilué par action - part du groupe	21	2,61	2,95

* Confer note 2.3 sur la comparabilité des comptes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	18 512	21 271
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(8)	578
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	18 504	21 849
dont part du groupe	18 045	20 962
dont intérêts minoritaires	459	887

1.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022 *
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	18 512	21 271
Charges liées au plan d'actions gratuites	2 620	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour risques et charges	10 486	8 998
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	(0)	(8)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Autres	0	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	31 619	30 262
Coût de l'endettement financier net	(689)	619
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	7 051	7 895
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	37 980	38 776
Impôts versés	(8 974)	(7 825)
Variation du BFR lié à l'activité	(2 858)	(4 587)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	26 149	26 364
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 393)	(4 655)
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions	(56)	(15 134)
Produit de cession d'actifs	0	42
Acquisition Titres	(4 129)	(1)
Incidences des variations de périmètre	102	17
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(8 475)	(19 732)
Augmentation de capital (y compris souscription d'options)		
Rachats et reventes d'actions propres (net d'IS)	53	(60)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(13 776)	(11 021)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(350)	(256)
Remboursement dette locative	(5 280)	(4 735)
Souscription emprunt	67	297
Remboursement d'emprunt	0	(1)
Intérêts nets	689	(689)
Autres flux liés aux opérations de financement	(56)	0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(18 653)	(16 464)
Incidence des variations des cours des devises	81	(122)
Variation de trésorerie nette	(899)	(9 954)
Trésorerie à l'ouverture	97 804	107 758
Trésorerie à la clôture	96 905	97 804

* Confer note 2.3 sur la comparabilité des comptes

1.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2021	2 756	7 588	(111)	93 511	103 744	1 380	105 124
Résultat net de l'exercice				20 333	20 333	939	21 271
Variation actuarielle				739	739	4	743
Variation des écarts de conversion				(109)	(109)	(56)	(165)
Sous-total Résultat global				20 963	20 963	887	21 849
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions				0	0		0
Affectations en réserves		3		(3)	0		0
Opérations sur titres autodétenus			(68)	8	(60)		(60)
Dividendes				(11 021)	(11 021)	(256)	(11 277)
<i>Attributions actions gratuites</i>				0	0	0	0
Autres / Variations de périmètre				57	57	1	58
Capitaux propres au 31 décembre 2022 *	2 756	7 590	(179)	103 516	113 682	2 013	115 696
Résultat net de l'exercice				18 073	18 073	439	18 512
Variation actuarielle				(77)	(77)	0	(77)
Variation des écarts de conversion				49	49	20	69
Sous-total Résultat global				18 045	18 045	459	18 504
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions				0	0		0
Affectations en réserves					0		0
Opérations sur titres autodétenus			55	(2)	53		53
Dividendes				(13 776)	(13 776)	(350)	(14 126)
<i>Attributions actions gratuites</i>				2 620	2 620	0	2 620
Autres / Variations de périmètre				(2 866)	(2 866)	(2 002)	(4 867)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 756	7 590	(124)	107 537	117 759	120	117 880

* Confer note 2.3 sur la comparabilité des comptes

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société **Infotel** exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation et Insoft Infotel Software GmbH. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Monaco, OAIO, Coach'is, Collaboratif, Infotel Consulting UK, Infotel IT Consulting, Infotel Canada et Groupe Adaming Maroc exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 avril 2024 selon le principe de continuité d'exploitation ; ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. BASE DE PREPARATION

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Infotel clos le 31 décembre 2023 sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2022, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1er janvier 2023.

2.2. EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE EN 2023

NORMES IFRS, INTERPRETATIONS IFRIC OU AMENDEMENTS D'APPLICATION OBLIGATOIRE AU 31 DECEMBRE 2023

Amendements à IAS 12

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 relatif à la comptabilisation initiale d'impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus de la même transaction. Ces modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif, comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 11 août 2022. L'analyse des impacts a été finalisée, un retraitement sur les capitaux propres d'ouverture a été effectué pour 595 k€ au 1^{er} janvier 2023. (confer note 2.3 comparabilité des comptes).

Amendement à IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables

Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 1 relatif aux informations sur les méthodes comptables significatives à fournir par les entités plutôt que sur les principales méthodes comptables. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 2 mars 2022. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Amendement à IAS 8 - Définition des estimations comptables

Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 8 clarifiant la définition des estimations comptables sans en modifier le concept.

Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 2 mars 2022. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2024 sont :

Amendement à IFRS 16 - Passif de location relatif à une cession-bail

Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 relatif à l'évaluation initiale et ultérieure du droit d'utilisation et de l'obligation locative découlant d'une transaction de cession-bail.

Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 20 novembre 2023. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants

L'IASB a publié des amendements à IAS 1 entre janvier 2020 et octobre 2022 relatifs au classement des passifs courants ou non courants pour des passifs assortis de clauses de covenants et dettes convertibles. Ces amendements ont été adoptés par l'Union Européenne le 19 décembre 2023.

Amendement à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement fournisseurs

Le 25 mai 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 7 et IFRS 7 relatif aux informations à fournir dans les états financiers sur les effets d'accords de financement de fournisseurs, tels que les accords d'affacturage inversé, sur la situation financière, les flux de trésorerie d'une entité et sur son exposition au risque de liquidité.

Une étude des impacts de l'application de ces amendements de normes est en cours. A ce stade de l'analyse, les impacts sur le Groupe apparaissent non significatifs.

2.3. COMPARABILITE DES COMPTES

Les impacts du nouvel amendement IAS 12 et du reclassement du bon à moyen terme négociable sur les comptes de 2022 publiés sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	dec-22 - Publié	Retraitement - amendement IAS 12	Retraitement - reclassement BMTN	dec-22 - Retraité
Immobilisations financières	1 387		15 000	16 387
Trésorerie active	112 804		- 15 000	97 804
Impôts différés actif	2 072	595		2 667
Total Actif	259 419	595		260 014
Capitaux propres du Groupe	113 087	595		113 682
Total Passif	259 419	595		260 014
Résultat net consolidé	21 252	19		21 271

L'amendement IAS 12 a également impacté à la hausse de 19 k€ les impôts différés du compte de résultat de 2022 publié.

Le reclassement du bon à moyen terme négociable a également impacté les acquisitions d'immobilisations financières et la trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie 2022 publié de 15 000 k€.

2.4. METHODE SIGNIFICATIVE DE COMPTABILISATION

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre, hormis Infotel IT Consulting dont la date de clôture est au 31 mars.

Transactions intra groupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif contre EUR	devise		Cours moyen 2023	Cours moyen 2022	Cours de clôture 2023	Cours de clôture 2022
Roupie indienne	INR		0,011195	0,012180	0,01088	0,01128
Dollar américain	USD		0,92456	0,94887	0,90497	0,93756
Livre sterling	GBP		1,14954	1,17286	1,15062	1,12748
Dollar canadien	CAD		0,68512		0,68297	
Dirham marocain	MAD		0,09127		0,09140	

Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle des comptes d'Infotel Corporation est le dollar américain, celle d'Infotel Consulting UK est la livre sterling, celle d'Infotel IT Consulting est la roupie indienne, celle du groupe Adaming Maroc est le dirham marocain et celle d'Infotel Canada est le dollar canadien.

2.5. UTILISATION D'HYPOTHESES ET D'ESTIMATION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM ainsi que celles relatives aux prestations au forfait et l'évaluation des frais de développement.

2.6. METHODES D'EVALUATION

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le prix d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

L'affectation du prix d'acquisition est réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Les frais liés aux acquisitions sont pris en charge dans l'exercice. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients détenu par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur l'ancienneté moyenne des clients actifs.

Toute variation ultérieure du pourcentage d'intérêt détenu dans une filiale et qui ne conduit pas à une perte ou une prise de contrôle est comptabilisée comme une nouvelle répartition des capitaux propres consolidés entre la part du groupe et les minoritaires.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes opérationnelles.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions, installations générales	4 – 10 ans
Agencements et aménagements	4 – 10 ans
Mobilier, matériel et bureau et informatique	3 – 8 ans
Matériel de transport	4 – 5 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend principalement le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur. Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette initiale sont :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat si son exercice est raisonnablement certain ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période sont comptabilisées en charges dans le résultat financier.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Dépréciations d'actifs non financiers

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test annuel de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie comprenant :

- les flux afférents à une période de prévision de 3 ans ;
- les flux postérieurs à cette période de 3 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

Créances clients et autres créances

Les créances clients et les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de difficulté de recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en réserves conformément à IAS19.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- avec des prestations de conseil, d'étude, d'audit de systèmes informatiques et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), il propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, depuis les terminaux connectés au Web jusqu'aux très grandes bases de données ; par ses formations sur mesure.
- Le Groupe a développé des logiciels pour assister les entreprises dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), l'archivage, la gestion des données ou la qualité et les performances des applications.

Activité « Logiciels »

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...
- les royalties IBM.

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *prorata temporis*.

Les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation.

Le chiffre d'affaires est constitué également de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une estimation de ce chiffre d'affaire est réalisée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette estimation est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres, corrigée des annulations de royalties sur les ventes annulées d'un trimestre à l'autre.

Activité « Services »

Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

Les prestations au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon l'avancement, car au moins une des conditions suivantes est remplie :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de l'entité, au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation de l'entité crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation ;
- la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement, et l'entité a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Ces contrats sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée ;
- le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit aux frais de développement qu'il compense pour partie, soit en moins des frais de personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et qui ne donne pas lieu à la date de transaction à une différence temporelle déductible et imposable de même montant ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Économique Territoriale. L'ANC annonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe Infotel considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Il est précisé que les actifs amortissables représentant *a minima* des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Les deux secteurs identifiés sont donc les « Services » et les « Logiciels » comme décrit précédemment.

3. FAITS CARACTERISTIQUES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Opérations juridiques

- Au cours de l'année 2023, la société Infotel SA a créé la société Infotel Canada et a acquis les titres du Groupe Adaming Maroc.
- La société Infotel SA a acquis 35 000 actions de la société OAIO en 2023. Infotel SA détient désormais 121 667 actions de la société OAIO soit 91,25% de son capital.
- Le mandat de Présidente d'Infotel Conseil de Madame Josyane MULLER a pris fin le 31 décembre 2023.
- Le mandat de Président d'Infotel Conseil de Monsieur Eric FABRETTI a débuté le 1^{er} janvier 2024.
- La société Infotel a décidé d'attribuer en janvier 2023, 44.233 actions gratuites.

Contrôles fiscaux et sociaux

- Aucun contrôle n'a eu lieu en 2023.

Contexte géopolitique

La poursuite de la guerre Russo-Ukrainienne, déclenchée le 24 février 2022, n'a pas eu d'incidence directe sur la marche des affaires du Groupe, qui ne réalise aucune activité dans les zones géographiques directement concernées (Ukraine, Russie, Bélarus). Cependant, la crise internationale qui s'en est suivie a produit de nombreux effets indirects, notamment en ce qui concerne le renchérissement des coûts de l'énergie et, plus généralement, un contexte inflationniste sur le prix des services et sur les salaires. Ces hausses de coûts ont pu toutefois être maîtrisées pour le Groupe et ont pu être compensées par des augmentations des tarifs de vente, en sorte que l'impact sur les résultats est limité.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2023

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Le Valmy - 4 av Léon Gaumont – 75020 Paris	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
OAIO	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	838 059 152	IG	91,25 %	91,25 %	France
Coach'IS	26 avenue René Cassin 69009 LYON	418 951 000	IG	100 %	100 %	France
Collaboractif	26 avenue René Cassin 69009 LYON	539 038 731	IG	100 %	100 %	France
Insoft Infotel Software GmbH	Sternstr. 9-11 40479 Düsseldorf	10357360260	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	PO Box 5158 Gulfport, FL 33737	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Consulting UK	5 Jupiter Court Orion Business Park North Shields Tyne & Wear - NE29 7SE	09394161	IG	51 %	51 %	Angleterre
Infotel Monaco	2 rue du Rocher 98000 Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco
Infotel IT Consulting	Amarasi Towers, N°455 Block 75 Anna Sali – Teynampet Chennai-600 018	U72200TN2021FTC142170	IG	51%	51%	Inde
Groupe Adaming Maroc	119 boulevard Abdelmoumen Casablanca	377173	IG	65 %	65 %	Maroc
Infotel Canada	211-7236 rue Waverly Montréal Québec H2R0C2	1178533171	IG	100%	100 %	Canada

4. NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2023 sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Infotel Conseil	9 970				9 970
Insoft Software GmbH	1 003				1 003
Groupe Coach'is	431				431
ADS	461				461
Groupe Adaming Maroc			642		642
Infotel IT Consulting	1 083				1 083
Total	12 948		642		13 590

L'écart d'acquisition d'Infotel IT Consulting prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

L'écart d'acquisition de Groupe Adaming Maroc prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting. Le groupe est organisé de telle façon que chaque filiale est une UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, doit être affecté à chacune des UGT de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années suivantes.
- Le taux d'actualisation est de 10 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2023, le test de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Les variations raisonnables des hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation.

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Immobilisations					
Droits d'utilisation	47 016	5	3 083	971	49 132
Relations clientèle	2 986				2 986
Frais de développement	19 402		1 324		20 725
Brevets et licences	1 117		9		1 126
Logiciel Applicatif	7 097		1 865		8 962
Total	77 618	5	6 280	971	82 932
Amortissements					
Droits d'utilisation	15 189	4	5 308	889	19 612
Relations clientèle	2 773		71		2 844
Frais de développement	15 875		1 114		16 988
Brevets et licences	1 063		42		1 104
Logiciel Applicatif	3 412		1 475		4 887
Total	38 312	4	8 010	889	45 437
IMMOBILISATIONS NETTES	39 306	1	(1 730)	82	37 495

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent notamment aux projets Arcsys, HPU, Merge Backup, IDBA, DB/IQ, DEEPEO et Orlando. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

En milliers d'euros	31/12/2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Immobilisations					
Constructions	0				0
Autres immobilisations	16 234	123	1 195	2	17 550
Total	16 234	123	1 195	2	17 550
Amortissements					
Constructions	0				0
Autres immobilisations	10 782	37	1 682	1	12 501
Total	10 782	37	1 682	1	12 501
IMMOBILISATIONS NETTES	5 451	86	(487)	1	5 049

Note 4 – Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont de 16 449 k€

Il s'agit principalement d'un placement de trésorerie de 15 000 k€ souscrit en 2022. Ne répondant pas à la définition d'un équivalent de trésorerie il a été reclassé en autres actifs financiers, conformément à IAS 8, avec un traitement rétrospectif sur l'information comparative au titre de 2022. (confer note 2.3 comparabilité des comptes)

Le solde correspond à des dépôts de garantie.

Note 5 – Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	66 459	67 630
Clients douteux	11	0
Factures à établir	5 459	6 682
Dépréciations	(16)	(8)
Valeur nette	71 913	74 304

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2023
Clients	1		15			16
Provisions pour dépréciations	1		15			16

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2023

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2023	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	71 913	58 955	7 470	2 216	618	2 654
%	100%	82%	10%	3%	1%	4%

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2022

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2022	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	74 304	63 326	8 063	1 517	474	924
%	100%	85%	11%	2%	1%	1%

Note 6 – Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Créances sociales et Créances fiscales (hors impôts différés)	6 834	7 768
Créances diverses	0	0
Charges constatées d'avance	3 799	3 366
Avances et acomptes versés	25	12
Total	10 658	11 146

Note 7 – Besoin en fonds de roulement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022	Variation Totale	Variation de périmètre	Variation de l'exercice
Clients	71 913	74 304	(2 391)	(523)	(2 914)
Fournisseurs	(29 023)	(33 927)	4 904	31	4 935
Autres Créances	10 658	11 146	(488)	(57)	(545)
Autres Dettes	(69 414)	(70 302)	888	493	1 381
Besoin en Fonds de Roulement	(15 866)	(18 779)	2 913	(56)	2 857

Les autres dettes, présentées ci-dessus, ne prennent pas en compte le complément de prix pour Infotel IT Consulting de 1 153 k€, 572 k€ pour Groupe Adaming Maroc et 559 k€ pour Oaio.

Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	50 000	30 000
Disponibilités	46 935	67 804
Trésorerie à l'actif	96 935	97 804
Découvert bancaire	(29)	0
Trésorerie au passif	(29)	0
Trésorerie nette	96 906	97 804

Note 9 – Instruments financiers actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence						
Actifs financiers non courants	16 449	16 449			16 449	
Créances clients	71 913	71 913			71 913	
Autres créances	10 658	10 658			10 658	
Actifs d'impôts exigibles	1 075	1 075			1 075	
Trésorerie	96 906	96 906	96 906			
Total des actifs	197 001	197 001	96 906		100 095	

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence						
Actifs financiers non courants	1 387	1 387			1 387	
Créances clients	74 304	74 304			74 304	
Autres créances	11 146	11 146			11 146	
Actifs d'impôts exigibles	0	0				
Trésorerie	112 804	112 804	112 804			
Total des actifs	199 641	199 641	112 804		86 837	

Note 10 – Capitaux propres

Évolution du capital

Le capital social d'**Infotel** s'élève au 31 décembre 2023 à 2 756k€. Il est composé de 6 890 558 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Titres en auto-contrôle

Mouvements de titres	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice	3 430	2 146
Nombre de titres achetés	26 428	33 000
Nombre de titres vendus	27 396	31 716
Nombre de titres détenus en fin d'exercice	2 462	3 430

Valeur des titres (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs des titres à l'ouverture de l'exercice	179 311	111 249
Achats des titres	1 400 923	1 716 257
Cession des titres au cours de l'exercice	1 455 930	1 648 195
Valeur des titres à la clôture de l'exercice	124 304	179 311

Les cessions sont valorisées au coût moyen au moment de la sortie.

Dividendes

L'assemblée générale mixte du 17 mai 2023 a décidé le versement d'un dividende de 2,00 euro par action, payé en mai 2023. Du fait des actions auto détenues, le règlement des dividendes aux tiers s'élève à 13 781 milliers d'euros.

Note 11 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2022	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2023
Litiges	229		452		6	675
Départ en retraite	3 023	101	285			3 409
Primes d'ancienneté	428	2	20			450
Écart de conversion						
Provisions pour risques et charges	3 680	103	757		6	4 534

Les provisions pour litiges concernent des litiges salariaux et un litige avec un fournisseur.

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil et OAIO
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du groupe
- Taux d'actualisation : 3,33 % pour les engagements de retraite (3,65 % en 2022) et 3,29 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (3,60 % en 2022).
- Âge de départ : 65 ans (l'allongement de la date de départ en retraite est sans incidence sur le calcul, l'âge de départ étant dans les faits supérieur à l'âge légal de 64 ans)
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 %
- Pas d'accroissement des salaires prévu pour les salariés de plus de 56 ans
- Taux de charges patronales : 45 %.

La provision IDR des entités du groupe s'établit à 3 409 k€ à la fin de l'exercice 2023.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

Note 12 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes locatives courantes	5 258	5 045
Fournisseurs	29 023	33 927
Dettes sociales et fiscales	41 223	40 971
Autres dettes	3 139	1 153
Produits constatés d'avance	27 775	29 332
Total	106 418	110 428

Les autres dettes présentées ci-dessus tiennent compte du complément de prix pour Infotel IT Consulting de 1 153 k€, 572 k€ pour Groupe Adaming Maroc et 559 k€ pour Oaio.

Toutes les dettes sont à moins d'un an, à l'exception des autres dettes correspondant au complément de prix sur les filiales où il existe des minoritaires.

Note 13 – Instruments financiers passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes locatives non courantes	26 681	26 681		26 681		
Dettes locatives courantes	5 258	5 258		5 258		
Fournisseurs	29 107	29 107		29 107		
Autres dettes	72 137	72 137		72 137		
Passifs d'impôts exigibles	0	0		0		
Total des passifs	133 183	133 183		133 183		

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes locatives non courantes	29 105	29 105		29 105		
Dettes locatives courantes	5 045	5 045		5 045		
Fournisseurs	33 927	33 927		33 927		
Autres dettes	71 455	71 455		71 455		
Passifs d'impôts exigibles	784	784		784		
Total des passifs	140 316	140 316		140 316		

Note 14 – Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Écart actuariel	Variation de la période	31/12/2023
Impôts différés actifs				
liés aux avantages au personnel	863	26	76	965
liés à la participation des salariés	1 018		(65)	953
liés aux déficits reportables	190		(33)	157
liés aux droits d'utilisation *	596		75	672
Total	2 667	26	53	2 747
Impôts différés passifs				
liés à l'élimination des provisions réglementées				
liés aux relations clientèle	46		(9)	37
liés au retraitement de la moins- value sur échange de titres				
liés aux autres différences temporelles				
liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Total	46		(9)	37

*Confer note 2.3 comparabilité des comptes

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Note 15 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises,
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

En milliers d'euros	2023			2022		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	11 530	296 017	307 547	10 522	289 896	300 418

Les Logiciels intègrent les royalties IBM, la vente et la location de logiciels ainsi que les services associés, et la maintenance des produits.

Les Services intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale.

Note 16 – Charges externes

En milliers d'euros	2023	2022
Sous-traitance	125 991	131 395
Autres charges externes	14 112	11 662
Total	140 103	143 057

Note 17 – Charges de personnel et effectif

Les forces productives moyennes internes (incluant les stagiaires rémunérés et les contrats d'alternance) du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont de 2 117 personnes. Sur l'exercice 2022, elles étaient de 1 827. Compte tenu de la nature de l'activité, le personnel est principalement composé de cadres.

En milliers d'euros	2023	2022
Rémunérations	89 880	80 247
Charges sociales	36 017	32 786
Actions gratuites	2 620	0
Participation des salariés aux résultats	3 814	4 073
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière	304	327
Provision litige salarié	248	(138)
Frais de développement activés	(3 503)	(3 097)
Crédit d'impôt sur charges de personnel non activées	(320)	(35)
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	(469)	(476)
Remboursements et transferts de charges liés au personnel	(1 214)	(75)
Total des charges de personnel	127 377	113 613

Note 18 – Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Rémunération des comptes à terme	1 733	135
Intérêts des comptes courants bancaires		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 733	135
Gains de change	66	205
Pertes de change	(108)	(67)
Intérêts IFRS 16	(818)	(892)
Actualisation complément de prix	(184)	
Autres produits et charges financières	(1 044)	(754)
Résultat financier	689	(619)

Note 19 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Impôt à payer au titre de l'exercice	6 521	7 001
Impôt différés IS	(65)	(302)
CVAE	595	1 196
Charge d'impôts	7 051	7 895

La preuve d'impôt est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Résultat net avant MEE	18 512	21 252
Charge d'impôts	7 051	7 914
Résultat avant impôts	25 563	29 166
Taux courant d'IS applicable à la société mère	25%	25%
Charge d'impôt théorique	6 391	7 292
TVS et amortissements non déductibles	12	23
Différences temporelle et taux		0
QP frais et charges	34	25
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	(240)	(31)
Résultat Monaco	(334)	(325)
Résultat Groupe Coach'IS	(33)	(15)
Résultat Infotel Corp	(19)	(10)
Résultat Infotel UK Consulting	(9)	(68)
Résultat Insoft Infotel Software	73	24
Résultat Infotel Canada	(20)	
Résultat Groupe Adaming Maroc	(56)	
Résultat Smurk IT India	26	(16)
Attributions actions gratuites	655	0
CSB	173	197
CVAE nette d'IS	446	897
Plus-value Actions Propres	(0)	0
Autres	(47)	(79)
Charge d'impôt comptabilisée	7 051	7 914

Note 20 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont constitués par la société OAIO détenue à 91,25 % par le Groupe,, par la société Infotel Consulting UK détenue à 51 %, et la filiale Infotel IT Consulting à 51%, et Groupe Adaming Maroc détenue à 65%.

Note 21 – Résultat par action

	2023	2022 *
Résultat net part du groupe	18 073	20 333
Nombre d'actions composant le capital social	6 890 558	6 890 558
Dont actions propres détenues	2 462	3 430
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	6 888 096	6 887 128
Résultat par action	2,62	2,95
Nombre moyen de stock-options potentielles dilutives en circulation		0
Nombre moyen d'actions gratuites en circulation	44 233	0
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social	44 233	0
Résultat dilué par action	2,61	2,95

*Confer note 2.3 comparabilité des comptes

6. INFORMATION SECTORIELLE

L'activité du groupe Infotel se compose de deux secteurs, l'un relatif aux logiciels et le second relatif aux services.

État du chiffre d'affaires par secteur

En milliers d'euros	2023			2022		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	11 530	296 017	307 547	10 522	289 896	300 418

Les prestations informatiques intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale.

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En milliers d'euros	2023	%	2022	%
France	277 788	90,3 %	270 658	90,1 %
Europe	24 048	7,8 %	24 077	8,0 %
États-Unis	5 711	1,9 %	5 683	1,9 %
Total	307 547	100 %	300 418	100 %

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Seul un client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition du chiffre d'affaires des dix plus gros clients de l'activité Services

CA par Client (k€)	2023	% CA 2023	2022	% CA 2022
Client N° 1	51 829	16,9 %	50 077	16,7 %
Client N° 2	30 069	9,8 %	33 621	11,2 %
Client N° 3	26 579	8,6 %	25 485	8,5 %
Client N° 4	25 404	8,3 %	24 846	8,3 %
Client N° 5	22 174	7,2 %	17 642	5,9 %
Client N° 6	18 606	6,1 %	16 749	5,6 %
Client N° 7	16 486	5,4 %	14 649	4,9 %
Client N° 8	7 805	2,5 %	7 805	2,6 %
Client N° 9	6 113	2,0 %	5 618	1,9 %
Client N° 10	4 718	1,5 %	5 226	1,7 %

Répartition des actifs par secteur

En milliers d'euros	31/12/2023		31/12/2022 *	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	20 398	54 933	20 869	55 891
Actifs courants	15 172	165 380	16 437	166 817
Total	35 570	220 313	37 306	222 708

*Confer note 2.3 sur la comparabilité des comptes

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « *Note 5 – Créances clients* ».

Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont il dispose.

Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève :

- Pour le dollar, à 973 k\$ ou 881 k€ (945 k\$ ou 886 k€ au 31 décembre 2022). Elle est composée de l'actif net de la filiale américaine, des royalties IBM du 4T23 et de la trésorerie en \$ détenue par infotel Conseil ;
- Pour la livre sterling, à 2 383 k£ ou 2 742 k€ (1 801 k£ ou 2 030 k€ au 31 décembre 2022). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale anglaise.
- Pour la roupie indienne, à 13 979 kINR ou 152 k€, uniquement composée de l'actif net de la filiale indienne
- Pour la filiale marocaine, à 4 545 kMAD ou 415 k€ uniquement composée de l'actif net de la filiale
- Pour la filiale canadienne, à 117 kCAD ou 80 k€ uniquement composée de l'actif net de la filiale.

c. Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, Infotel détenait, au 31 décembre 2023, 2 462 de ses propres actions, pour un montant total de 124 304 €, soit un prix moyen d'achat de 50,49 €.

Engagements hors bilan

Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	Mazars ACA		Constantin Associés		Audit Consultants Associés		Constantin Associés	
	2023		2023		2022		2022	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	59	44	70	41	55	44	71	45
- Filiales intégrées globalement	75	56	54	32	71	56	51	33
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	134	100	124	73	126	100	122	78
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (*)								
- R.S.E.			16	9			15	10
- ESEF			25	15			20	12
-Travaux non récurrents			6	3				
<i>Sous total</i>			47	27			35	22
TOTAL	134	100	171	100	126	100	157	100

Passifs éventuels

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Infotel et de ses filiales.

Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2023 à 848 k€.

Le groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec d'autres parties liées.